

A Subsidies

Être reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous permet de recevoir des subsides chaque année. Dès lors, nous avons un cadre et des objectifs à respecter ! (Point 2). Défi Jeunes est indépendant du parti. Toutefois, il nous aide notamment en mettant des locaux à notre disposition et en soutenant certains projets ponctuels.

DÉFI JEUNES

comment ça fonctionne ?

B Relie-F

C'est une fédération qui regroupe plusieurs OJ dont Défi Jeunes fait partie. (Voir verso). Nous avons des partenariats avec plusieurs OJ de Relie-F.

1

Qu'est-ce que Défi Jeunes ?

C'est une ASBL reconnue comme **Organisation de Jeunesse** (OJ) politique.

Bien que Défi Jeunes ait des idées relativement communes au parti, de par son statut (OJ) et son financement propre (subsidée par la Fédération Wallonie-Bruxelles), l'organisation est **libre et indépendante**.

Défi Jeunes compte 2500 membres de 16 à 35 ans.

Défi Jeunes, c'est 1 mission et 5 objectifs :

Sa mission est de développer les prises de responsabilités et les aptitudes personnelles des jeunes en vue d'en faire des **Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires** (des CRACS).

Pour y parvenir, l'OJ s'est fixée 5 objectifs :

- **Intéresser** et sensibiliser les jeunes à la politique ;
- **Promouvoir** la solidarité ;
- **Mener** des activités dans le respect des valeurs et des règles de la démocratie ;
- **Organiser** des moments de réflexion sur des problèmes de société et d'actualité, les analyser et en débattre ;
- **Construire** des points de vue collectifs et les exprimer à travers différentes activités.



Des droits et donc des devoirs

Les obligations liées à la qualité de l'action :

- Former des CRACS ;
- Poursuivre des objectifs d'égalité, de justice, de mixité, de démocratie et de solidarité ;
- Faire interagir les personnes, les groupes sociaux et les cultures ;
- Pratiquer la démocratie ;
- Proposer des espaces d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion.

Les obligations liées au public :

- S'adresser principalement à des jeunes (16 à 30 ans) ;
- Avoir maximum 1/3 de personnes ayant plus de 35 ans dans les organes de gestion (Conseil d'Administration, Assemblée Générale) ;
- Proposer des formations ;
- Disposer d'une **équipe d'animation**.

Qu'est-ce que l'équipe d'animation ?

C'est une équipe composée de permanents, de travailleurs, de volontaires ou d'autres personnes. Elle propose des activités (de la préparation à l'évaluation) aux membres de l'OJ ou à d'autres jeunes. Celles-ci sont en relation avec les objectifs de l'OJ.

3

Des obligations liées à la forme :

- Disposer d'un **plan d'action quadriennal** ;
- Être constitué en ASBL ;
- Souscrire une assurance couvrant toutes les activités ;
- Avoir un siège social sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Exercer ses activités sur 3 provinces (minimum) ;
- Tenir une comptabilité ;
- Accepter les vérifications de l'administration ;
- Avoir une ligne de téléphone, un site internet, une adresse mail et un compte en banque.

Qu'est-ce que le plan d'action quadriennal ?

Le plan d'action quadriennal est l'une des obligations pour être une OJ. Il permet de réfléchir à long terme aux grandes orientations que l'OJ va prendre et aux moyens à mettre en œuvre pour y arriver à court et moyen terme.

C'est quoi une Organisation de Jeunesse (OJ) ?

Une OJ est une ASBL qui est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui a reçu l'agrément « OJ ». Pour obtenir cet agrément, il y a toute une série d'obligations à respecter. Elles sont fixées par un décret adopté en 2009.

Le décret définit 5 types d'OJ. Si l'objectif premier est le même (former des CRACS), la finalité diffère quelque peu. Ceci permet de financer selon les besoins propres et d'avoir accès à certaines spécialisations. (Voir verso).

Ce qu'il faut savoir :

- Les OJ ont un copyright
- Le décret fixe des obligations qui disent ce qu'est une OJ et ce qu'elle doit faire
- La reconnaissance se fait pour 4 ans



DÉFI JEUNES

L'organisation



DÉFI JEUNES :

Ensemble des jeunes investis dans l'association pour porter le projet CRACS (mission).

SECTIONS LOCALES :

Groupes de jeunes actifs sur le terrain pour vivre les 5 objectifs de Défi Jeunes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) :

Organe décisionnel qui gère les affaires administratives et courantes de l'ASBL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) :

Instance décisionnelle souveraine de l'ASBL.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE



SERVICE DE LA JEUNESSE



La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ) est composée de représentants d'OJ (entre autres). Elle a pour mission de défendre et donner son avis sur les OJ. Elle comporte 6 sous-commissions (dont celle sur la Citoyenneté).



CENTRES DE JEUNES (CJ)
(Régis par un décret)
Champ d'action local et public investi ponctuellement.



MAISONS DE JEUNES



CENTRES D'INFORMATIONS DES JEUNES



CENTRES DE RENCONTRES ET D'HÉBERGEMENT

ORGANISATIONS DE JEUNESSE (OJ)
(Régies par un décret)
Agissent dans toute la FWB
Public investi dans la durée, Action **PAR** et **POUR** les jeunes
But : **Former des CRACS**



MOUVEMENTS THÉMATIQUES

Sensibilisent les jeunes autour de thèmes citoyens et de société. Elles cherchent à construire des points de vues collectifs avec les jeunes.

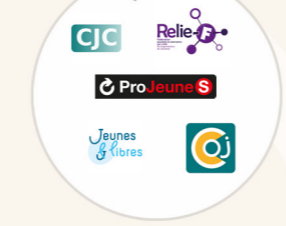
MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Font de l'animation directe, se centrent sur le vivre ensemble et utilisent la pédagogie par l'action.



SERVICES

Forment des CRACS par des modes d'action particuliers.



FÉDÉRATIONS D'OJ

Apportent un soutien pédagogique, politique et organisationnel.



FÉDÉRATIONS DE CJ

Respectent les critères de l'article 10 du décret OJ.